



INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR
DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT
☎ 33 823.33.84 - B.P. 3256 - DAKAR

Dakar, le 01 JUIN 2013

**TESTS D'ADMISSION EN PREMIERE ANNEE DE LICENCE EN
ÉDUCATION ET MOTRICITE (ÉDUCATION PHYSIQUE) DU
PREMIER CYCLE DU DÉPARTEMENT D'ÉDUCATION
PHYSIQUE ET DE SPORT DE L'INSEPS
(Session d'Octobre 2013)**

L'Institut National Supérieur de l'Éducation Populaire et du Sport (INSEPS) de Dakar, organise **du Mercredi 02 au Vendredi 11 Octobre 2013**, des tests d'admission en première Année du Premier Cycle du département Éducation Physique et Sport.

Ces tests sont réservés aux titulaires du **baccalauréat 2011 et 2012** et aux élèves en classe de terminale en **2013**. Les candidats doivent être âgés de 25 ans, au plus, au 31 Décembre de l'année en cours.

La nature et les conditions de déroulement des tests sont fixées ainsi qu'il suit :

I. INSCRIPTION DES CANDIDATS

Les demandes d'inscription sont reçues au Secrétariat de l'INSEPS jusqu'au **Samedi 21 Septembre 2013 à 12H.**

Les pièces suivantes sont exigées pour l'inscription sur la liste des candidats :

- un certificat de visite et contre-visite
- une attestation de réussite au baccalauréat ou un certificat de scolarité pour le / la candidat (e) en classe de Terminale)
- un extrait d'acte de naissance (- 3 mois)
- un Curriculum Vitae relatif au vécu sportif du candidat
- un reçu de versement de la somme de dix mille francs (10 000 F) pour les frais de dossier.

II. NATURE DES EPREUVES

Deux séries d'épreuves sont prévues :

A. Une première série d'épreuves subies par l'ensemble des candidats comprenant six (6) tests de terrain notés chacun de 0 à 20 (coefficient 1).

1. Test de Sargent (détente des membres inférieurs) ;
2. Test de course navette ou Luc-Léger (endurance-résistance) ;
3. Test d'endurance musculaire (traction de bras à la barre fixe) ;
4. Test de vitesse (100 m) ;
5. Test de quintuple saut (puissance-coordination) ;
6. Test de résistance (400 m).

B. Une deuxième série d'épreuves subies par les seuls candidats ayant obtenu un total d'au moins 60 points sur 120 à la première série et comprenant :

1. une épreuve de français : (durée 2H ; coefficient 1) ;
2. une épreuve de Sciences naturelles portant sur la biologie humaine (durée 1 h 30 mn ; coefficient 1).

III. ORGANISATION DES TESTS

Les tests auront lieu à l'INSEPS sous le contrôle des professeurs de l'établissement.

NB : La présentation d'une pièce d'identité est obligatoire avant chaque épreuve.

IV. CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis à s'inscrire en 1^{ère} Année, tout candidat devra nécessairement :

- satisfaire aux tests ;
- être titulaire du baccalauréat ou d'un titre admis en équivalence ;
- satisfaire à la visite médicale organisée à l'INSEPS avant le début de l'année universitaire.

Le Recteur

Le Recteur
Président de l'Assemblée de
l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar
Le Professeur
Saliou NDIAYE